

Les différences de taux de sortie des minima sociaux d'insertion (RSA socle non majoré, RSA socle majoré, ASS et AAH) ou du RSA activité reflètent le degré d'éloignement de l'emploi des bénéficiaires en regard de leurs statut ou situation personnelle. On sort plus fréquemment du RSA activité et plus difficilement des autres dispositifs, surtout lorsqu'on est handicapé. Ainsi, le taux de sortie des minima sociaux en 2014 des allocataires de l'AAH en 2013 est le plus faible (6 %). Suivent ceux des titulaires du RSA socle majoré (long) et du RSA socle seul non majoré (environ 20 % pour chacun). Concernant l'ASS, 28 % des allocataires fin 2013 ne sont plus bénéficiaires d'aucun minimum social fin 2014. Le taux de sortie des bénéficiaires du RSA socle + activité non majoré est plus élevé (34 %). Enfin, parmi les bénéficiaires du RSA activité seul fin 2013, 35 % sont sortis de ce dispositif fin 2014 sans pour autant avoir basculé vers les minima sociaux et 15 % sont devenus titulaires d'un minimum social. Après une baisse quasi généralisée des taux de sortie à un an, depuis le retournement conjoncturel de la mi-2011, la plupart d'entre eux restent stables entre 2013 et 2014.

Des taux de sortie des minima sociaux plus bas pour les bénéficiaires de l'AAH et plus élevés pour ceux du RSA socle + activité non majoré

Les bénéficiaires d'âge actif¹ qui entrent dans un minimum social peuvent y rester pour une durée plus ou moins longue. Celle-ci dépend du profil de la personne, du contexte général du marché du travail, de la nature du dispositif et de ses évolutions, des changements de situation familiale, ainsi que du degré d'éloignement de l'emploi, qui se reflète, en partie, dans le type de prestation perçue. Entre 2013 et 2014, la perception du même minimum social, le passage d'un minimum à l'autre et la sortie des minima sont donc variables selon les dispositifs² (tableau).

- Sur 100 bénéficiaires du RSA socle seul non majoré³ fin 2013, 75 perçoivent encore le RSA socle non majoré fin 2014. 21 sont sortis des minima sociaux : parmi eux, 7 perçoivent le RSA activité seul et 3 sont indemnisés au titre du chômage⁴.
- Sur 100 bénéficiaires du RSA socle + activité non majoré fin 2013, 42 le perçoivent encore fin 2014. 21 ne touchent plus que le RSA socle seul non majoré, ce qui traduit la perte de revenus d'activité de leur foyer, et 34 sont sortis des minima sociaux. Parmi ces derniers, 15 perçoivent le RSA activité seul et 5 une indemnité chômage.
- Sur 100 bénéficiaires du RSA socle majoré long⁵ fin 2013, 60 le sont toujours fin 2014 et 20 sont passés au RSA socle non majoré (dont 18 dans la composante

1. Par convention, dans cette fiche, on considère d'âge actif les personnes âgées de 16 à 59 ans. Ce faisant, on limite les possibilités de sortie des minima par un départ à la retraite.

2. L'analyse est menée sur les données de l'ENIACRAMS. Ce panel permet de comparer les situations des personnes de moins de 60 ans au 31 décembre de chaque année. Il n'appréhende donc pas les entrées-sorties des minima sociaux qui ont lieu en cours d'année.

3. Pour le RSA et l'AAH, les chiffres sur le devenir concernent l'ensemble des bénéficiaires : les allocataires administratifs, mais aussi les conjoints. Pour l'ASS, les chiffres ne concernent que les allocataires.

4. L'ASS n'est pas comptée ici comme une indemnisation au titre du chômage. Dans plus de 95 % des cas, l'indemnisation est ici l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) ou l'une de ses déclinaisons.

5. L'analyse du devenir à un an des bénéficiaires du RSA socle majoré est restreinte aux bénéficiaires ayant au moins un enfant de moins de 3 ans à charge. On parle alors de « RSA socle majoré long ». Lorsque les enfants ont plus de 3 ans, la perception du RSA majoré ne peut durer plus d'un an.

socle seul) ; 19 sont sortis des minima sociaux, et 7 parmi eux touchent le RSA activité seul.

- Sur 100 allocataires de l'ASS fin 2013, 68 la perçoivent encore fin 2014. 2 touchent le RSA socle non majoré, 1 perçoit l'AAH et 28 sont sortis des minima sociaux (17 étant toujours inscrits à Pôle emploi et 2 percevant le RSA activité seul).
- Sur 100 bénéficiaires de l'AAH fin 2013, 93 le sont toujours fin 2014 et 6 sont sortis des minima sociaux. Ce très faible taux de sortie reflète les difficultés spécifiques d'insertion des adultes handicapés en situation de précarité.
- Sur 100 bénéficiaires du RSA activité seul fin 2013, 50 perçoivent toujours cette prestation fin 2014. 35 sont sortis de ce dispositif sans pour autant basculer

vers les minima sociaux et 15 touchent désormais un minimum social, le RSA socle non majoré étant perçu par 12 d'entre eux, signe d'une perte de revenus ou d'un changement de situation familiale.

Après deux ans de baisse, les taux de sortie des minima se stabilisent

Depuis 2010, les taux de sortie à un an des minima sociaux pour les bénéficiaires du RSA socle seul non majoré et du RSA socle majoré long sont très proches (graphique). Le retournement conjoncturel entamé dès la mi-2011 entraîne leur baisse. Le taux de sortie depuis le RSA socle + activité non majoré, toujours plus élevé, subit lui un recul de 5 points entre 2011 et 2013. Les taux de sortie

Tableau Devenir des bénéficiaires de minima sociaux d'âge actif au 31 décembre 2013, selon le dispositif

	RSA socle non majoré			RSA socle majoré long	ASS	AAH	RSA activité seul	En %
	RSA socle seul non majoré	RSA socle + activité non majoré	Total					
Présents dans les principaux minima sociaux d'insertion au 31 décembre 2014	79,2	66,1	77,0	80,6	71,9	93,9	14,6	
RSA socle non majoré	74,7	62,7	72,7	20,1	1,9	0,7	11,9	
– dont RSA socle seul non majoré	68,9	20,9	60,8	18,1	1,2	0,6	6,7	
– dont RSA socle + activité non majoré	5,8	41,8	11,8	2,0	0,7	0,1	5,2	
RSA socle majoré	2,4	1,9	2,3	59,9	0,2	0,2	1,9	
ASS	0,5	0,6	0,5	0,3	68,3	0,2	0,4	
AAH	1,6	0,9	1,5	0,3	1,4	92,9	0,5	
Non présents dans les minima sociaux d'insertion au 31 décembre 2014	20,8	33,9	23,0	19,4	28,1	6,1	85,4	
– dont dans le RSA activité seul	6,7	15,2	8,1	7,0	1,7	0,2	49,9	
– dont inscrits à Pôle emploi	8,2	14,3	9,2	6,3	17,1	0,8	24,3	
<i>et bénéficiaires du RSA activité seul</i>	3,1	6,3	3,7	2,3	1,3	0,1	10,3	
<i>et indemnisés au titre du chômage</i>	2,7	4,6	3,0	2,0	4,8	0,4	9,1	
– dont décédés	0,4	0,2	0,3	0,0	0,5	1,1	0,1	

Avertissement > Une erreur de champ dans les ouvrages de 2014 et 2015 conduisait à surreprésenter les sortants des minima sociaux.

Note > Pour le RSA et l'AAH, les chiffres sur le devenir concernent l'ensemble des bénéficiaires : les allocataires administratifs, mais aussi les conjoints. Pour l'ASS, les chiffres ne concernent que les allocataires. L'analyse du devenir à un an des bénéficiaires du RSA socle majoré est restreinte aux bénéficiaires ayant au moins un enfant de moins de 3 ans à charge. On parle alors de « RSA socle majoré long ». Lorsque les enfants ont plus de 3 ans, la perception du RSA majoré ne peut durer plus d'un an.

Lecture > Parmi les bénéficiaires du RSA socle seul non majoré fin 2013, 68,9 % le percevaient encore un an après. Au total, 74,7 % recevaient le RSA socle non majoré fin 2014 (cumulé ou non avec le RSA activité) et 20,8 % étaient sortis des minima sociaux d'insertion.

Champ > France entière, bénéficiaires âgés de moins de 59 ans au 31 décembre 2013.

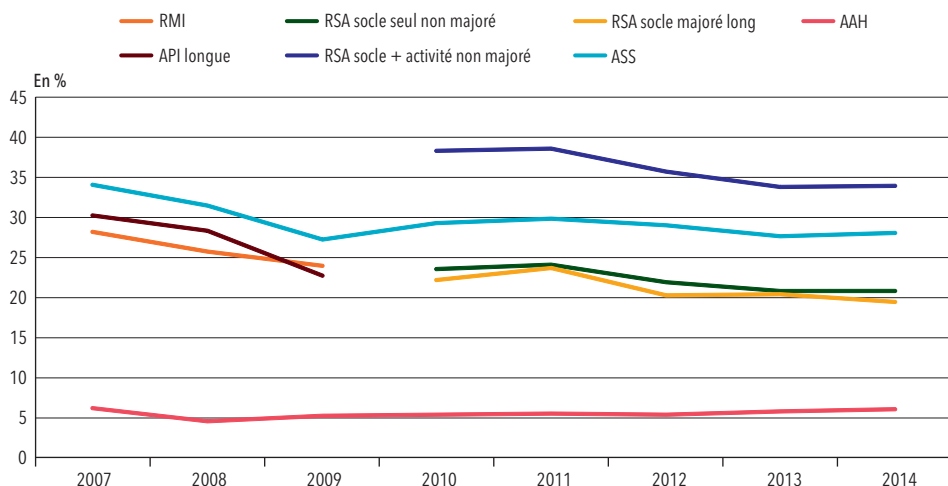
Sources > CNAF, MSA, Pôle emploi, DREES (ENIACRAMS).

depuis ces diverses composantes du RSA se stabilisent globalement en 2014.

En 2008 et 2009, le taux de sortie depuis l'ASS diminue fortement sous les effets de la récession et du resserrement des conditions d'accès au dispositif de retraite anticipée pour carrière longue. Depuis 2009, il oscille autour de 29 %. En 2014, il est stable.

Enfin, le taux de sortie depuis l'AAH est très faible et très stable, sans lien marqué avec la situation macroéconomique. Cela traduit la difficulté persistante pour les personnes handicapées avec de faibles revenus d'accéder à un emploi suffisamment rémunéré pour dépasser le plafond de ressources du dispositif. ■

Graphique Évolution de la part des bénéficiaires sortis des minima sociaux d'une fin d'année à la suivante, selon le dispositif



Avertissement > Une erreur de champ dans les ouvrages de 2014 et 2015 conduisait à surreprésenter les sortants des minima sociaux.

Note > Les années correspondent aux années de sortie des minima sociaux.

Lecture > 34 % des bénéficiaires de l'ASS fin 2006 étaient sortis des minima sociaux fin 2007.

Champ > France entière, bénéficiaires âgés de moins de 59 ans au 31 décembre de l'année précédente (de sorte que la majorité des sorties pour départ à la retraite ne soient pas prises en compte). Situations examinées au 31 décembre de chaque année.

Source > DREES (ENIACRAMS).